



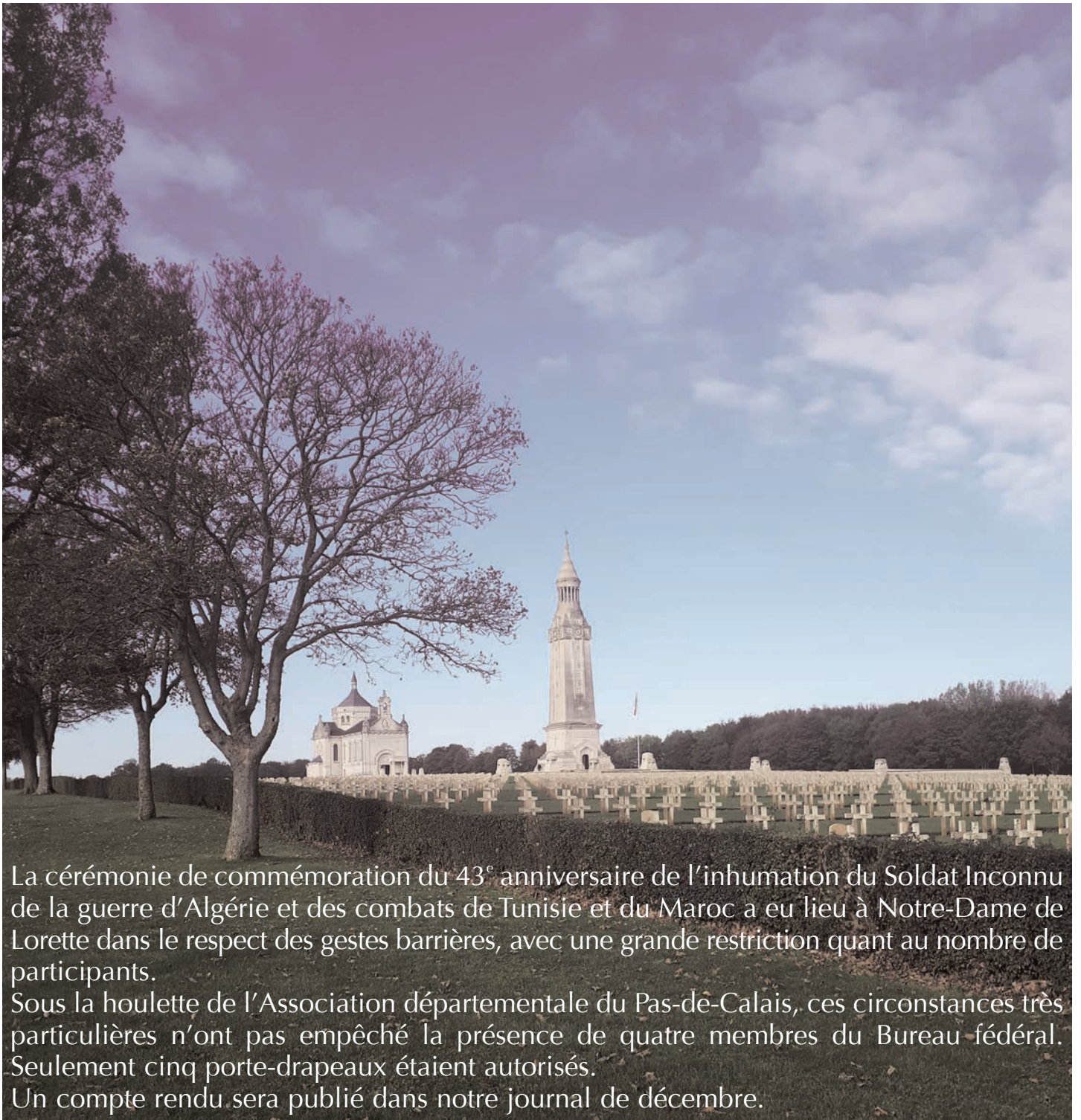
NOVEMBRE 2020 • N° 1018

# Le PG-CATM

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants,  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc

Commission Paritaire n° 0521 A 05752 - ISSN 0154-7313

## **NOTRE-DAME DE LORETTE LE 16 OCTOBRE 2020 Commémoration sobre et émouvante**



La cérémonie de commémoration du 43<sup>e</sup> anniversaire de l'inhumation du Soldat Inconnu de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc a eu lieu à Notre-Dame de Lorette dans le respect des gestes barrières, avec une grande restriction quant au nombre de participants.

Sous la houlette de l'Association départementale du Pas-de-Calais, ces circonstances très particulières n'ont pas empêché la présence de quatre membres du Bureau fédéral. Seulement cinq porte-drapeaux étaient autorisés.

Un compte rendu sera publié dans notre journal de décembre.

# COMMUNIQUÉ

## ASSASSINAT DE SAMUEL PATY



La FNCPG-CATM condamne avec force l'acte barbare qui a ôté la vie de Samuel Paty, professeur d'histoire-géographie à Conflans Saint-Honorine. Il avait 47 ans, il a été assassiné sur le sol français ce 16 octobre 2020, parce qu'il enseignait et parce qu'il apprenait à nos enfants la liberté d'expression.

La FNCPG-CATM partage la peine immense de sa famille, de ses amis, de ses collègues et de l'ensemble des enseignants, auxquels elle apporte son soutien inconditionnel. Cet acte de terrorisme dans son horreur nous rappelle que de telles atrocités ne sont pas nouvelles, que ce modus operandi a commencé à Saint-Quentin-Fallavier avec la décapitation d'un chef d'entreprise en 2015, puis à Saint-Etienne-du-Rouvray avec l'égorgeage du Père Hamel en 2016.

La FNCPG-CATM soutiendra les mesures engagées pour protéger nos concitoyens, comme elle a toujours soutenu l'engagement de nos forces armées dans leur mission au Sahel. Il convient de donner les moyens nécessaires aux services de l'Etat, qu'ils soient en charge des renseignements, de la sécurité, ou de l'éducation, afin d'éradiquer ce fléau.

## LE CARNET DU PG-CATM

### NÉCROLOGIE

**C'est avec la plus grande peine que nous avons appris le décès dans sa 83<sup>e</sup> année de notre ami Yves ALLANET.**

- Président de l'Association Interdépartementale CPG-CATM Ille-et-Vilaine et Côtes-d'Armor,
- Secrétaire général adjoint en 1988,
- puis Vice-président fédéral jusqu'en 2009.
- Il a beaucoup contribué dans l'amélioration des Etablissements sanitaires et sociaux de la Fédération à l'époque.

La disparition de ce militant fidèle et convaincu laisse ses amis dans la peine.

Ses obsèques ont été célébrées le 5 octobre 2020 dans la stricte intimité.

Le PG-CATM exprime ses sincères condoléances à sa famille et à ses amis.



## EDITORIAL DE SERGE AUFFREDOU



### L'HISTOIRE DU SIÈGE FÉDÉRAL

Le Premier siège fédéral de la Fédération était situé à sa fondation au 62, rue de la Chaussée d'Antin, 75009 Paris, dans un immeuble sous réquisition.

Bien que situé en plein centre de Paris, celui-ci, menaçait de tomber en ruines et, de plus, la disposition des locaux ne permettait même pas de pouvoir y faire siéger le Comité Fédéral.

La réquisition étant terminée depuis avril 1947, un jugement avait été rendu nous obligeant à quitter les lieux au début de l'année 1949.

Le Bureau Fédéral, soucieux de garantir à la Fédération un siège social lui appartenant, réussit, après de nombreuses démarches, à découvrir, 46, rue Copernic, 75116 Paris, un immeuble répondant admirablement aux besoins de notre organisation.

Le Comité Fédéral, consulté, donna son accord et, après quelques aménagements, l'ensemble des services fédéraux «émigra» **en février 1949, de la rue Chaussée d'Antin à la rue Copernic.**

Le nouveau siège fédéral qui est la propriété de la FNCPG, est situé dans un ancien hôtel particulier de trois étages, qui servit, pendant un temps, au Contrôle Economique.

L'immeuble est presque neuf, les bureaux spacieux et clairs, et, au troisième étage, une grande salle permet d'y tenir les réunions du Comité Fédéral.

Tous nos camarades qui ont eu l'occasion de visiter notre immeuble ont été unanimes pour féliciter le Bureau Fédéral de cette acquisition. «C'est de l'argent bien placé», tel est l'avis unanime.



En 2021, la Fédération va s'installer dans son nouveau siège social, situé, au 6 rue Gustave Courbet, 75116 PARIS, dans un immeuble de trois étages.

Situé, proche de la place Victor Hugo, dans un ensemble de résidences sécurisées. Après quelques transformations nécessaires de ce lieu d'habitation, afin de le faire évoluer en espaces bureaux, la mise en conformité électricité et l'échange des ouvertures en double vitrage. Nous aurons des bureaux pour le Personnel et les Membres du Bureau, salle de réunion et quelques chambres.

Historique sur l'Amiral Courbet : Amédée, Anatole, Prosper, Courbet né le 26 juin 1827 à Abbeville . Il entra dans la marine en 1849, à sa sortie de Polytechnique. Il fit campagne dans les mers de Chine, l'Océan Indien, et dans le pacifique. L'amiral Courbet, mourut à bord de son navire amiral, «le Bayard», en rade de Makung, le 11 juin 1885.

Le sabre de l'amiral Courbet fut déposé dans la Chapelle «Marine» de la Basilique du Sacré-Cœur de Montmartre. Dans son testament, il léguait «ses économies en espèces et ses valeurs mobilières» à la Société de sauvetage en mer en baie de Somme.

**De nouveau, la FNCPG-CATM a un siège social lui appartenant et comme disaient les Aînés, «c'est de l'argent bien placé». RESTONS SOLIDAIRES.**



# LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ FÉDÉRAL PRÉSENTÉ PAR LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SERGE AUFFREDOU

## Que d'événements l'an dernier !

• La disparition, le 20 mai 2019, de Jacques Goujat, a bouleversé tous ses amis. Avec lui, la Fédération a perdu un Grand serviteur lequel, dans sa fonction de Président assumait de grandes responsabilités.

Il a rejoint tous ceux, trop nombreux, militants ou dirigeants les plus éminents de nos Associations, qui nous ont quittés au cours de ces derniers mois.

## Une vie fédérale chamboulée :

- \* Convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire pour désigner un nouveau Président fédéral.
- \* Mettre en vente le siège fédéral devenu trop spacieux.
- \* Trouver des nouveaux locaux pour héberger notre siège.
- \* Préparer et assurer le déménagement du 46, rue Copernic.



Saluons l'arrivée de **M. Hubert Chazeau**, en qualité de Président fédéral, élu à l'issue de l'Assemblée Générale Extraordinaire. Le Secrétaire Général apprécie à sa juste mesure le concours précieux que lui apporte ces collaborateurs qui l'ont aidé à traverser dans les meilleures conditions cette période difficile.

Les Congrès départementaux ou Assemblées Générales ont connu un grand succès d'affluence comme chaque année, malgré l'avancée en âge de nos adhérents.

Ces rassemblements témoignent de la fidélité de nos adhérents à leurs Associations.

Nous espérons que ce rapport, qui vous est présenté au nom du Comité Fédéral, saura retenir votre attention.

## ORGANISATION

### LA VIE FÉDÉRALE

Organisée le 12 juin 2019 l'Assemblée Générale Statutaire s'est réunie dans les locaux de l'Aéroclub de France à Paris.

#### **Constitution du Bureau élu composé de 11 Membres.**

Serge Auffredou ; Philippe Blanchet ; Christian Buffet ; Hubert Chazeau ; Paulette Chovelon ; Pierre Destarac ; Georges Merle ; Gérard Poupa ; Nicole Ravet ; Pierrette Sarrazin ; Claude Terrasson.

Validation de l'ensemble des candidatures départementales pour compléter le Comité Fédéral, ainsi que la Commission Nationale des Veuves, titulaires et suppléantes.

#### **Sont désignées pour représenter la Commission Nationale des Veuves au Comité Fédéral :**

**Titulaires :** Mmes Eliane Héry et Nicole Ravet.

**Suppléantes :** Mmes Lilyane Quillacq et Jeanine Leroy.

J'ai l'honneur, mais aussi la charge, de vous soumettre le rapport sur les activités fédérales dans des domaines les plus variés.

Je tiens à rendre un hommage tout particulier à l'ensemble des membres du Bureau Fédéral pour le travail effectué.

### LES EFFECTIFS

Ils sont en légère diminution.

Nos associations départementales font de réels efforts afin de recruter de nouveaux adhérents Opex et sympathisants.

Notre Fédération reste un des principaux acteurs incontournables du Monde combattant.

### LE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Il est assuré par le Secrétaire Général.

#### **Hubert CHAZEAU**

*Reconnaissance et Défense des Droits  
Relations extérieures et internationales  
ONACVG*

#### **Christian BUFFET**

*Assistant du directeur gérant du PG-CATM  
Assistant du VP – Accueil des OPEX*

#### **Paulette CHOVELON**

*Site Internet / Communication  
Gestion de la Bibliothèque*

#### **Pierre DESTARAC**

*Civisme et Mémoire  
Accueil OPEX  
Chargé de missions ponctuelles*

#### **Georges MERLE**

*Chargé de missions ponctuelles*

#### **Gérard POUPA**

*Gestion du Patrimoine  
Politique financière de la Fédération  
Trésorerie – comptabilité*

#### **Pierrette SARRAZIN**

*Social et Humanitaire  
Procès-Verbal du Comité Fédéral  
Chargée de missions ponctuelles*

#### **Claude TERRASSON**

*Conseiller du Président  
Chargé de missions ponctuelles*

#### **Serge AUFFREDOU**

*Secrétaire Général  
Relations avec les associations départementales  
Directeur de la publication du PG-CATM.*

#### **Nicole RAVET**

*Assistante de la vice-présidente Social et  
Humanitaire*

#### **Philippe BLANCHET**

*Politique financière de la Fédération  
Trésorerie – comptabilité.*

### LE COMITÉ D'HONNEUR

A l'origine était composé des membres fondateurs et des membres d'honneur de la Fédération.

Entre deux congrès nationaux le Comité d'honneur est chargé d'examiner et d'apprécier les mérites au plan national des militants fédéraux ayant cessé leur fonction et auxquels pourrait être attribué, soit le titre de membre d'honneur soit une promotion exceptionnelle dans l'ordre national du Mérite fédéral présentée par le Bureau.

Ces propositions sont soumises au vote du Comité fédéral qui en rend compte au Congrès national.

Les membres d'honneur sont au nombre de six :

#### **Pierre BELLET**

#### **Paul BOISNIER**

#### **Daniel COUGY**

#### **Albert DECOIN**

#### **Lucien MARES et Christian BRETTE.**

# LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ FÉDÉRAL

## LA COMMISSION NATIONALE DU MÉRITE FÉDÉRAL

Actuellement composée de six membres présidée par Pierre BELLET et des membres suivants : Christian Buffet, Paulette Chovelon, Claude Decoster, Colette Lavaux, Claude Terrasson.

La commission attribue la médaille du Mérite fédéral aux membres actifs de nos Associations départementales en fonction de la valeur de l'attachement, du dévouement manifesté et de l'importance des services rendus.

Il existe trois promotions :

- la promotion départementale,
  - la promotion nationale,
  - et la promotion d'honneur.
- La médaille de la Fidélité est attribuée aux adhérents par les sections locales qui manifestent leur attachement depuis au moins trois années d'appartenance à l'association départementale.
  - La médaille de la Reconnaissance fédérale est attribuée afin d'honorer les personnes n'ayant pas la qualité de membre actif des associations mais qui, par leur activité et leur dévouement, ont rendu service à la cause fédérale.

## LES RÉUNIONS DU COMITÉ FÉDÉRAL

La dernière réunion du Comité Fédéral s'est tenue le 26 novembre 2019.

Tous les sujets d'importance font l'objet d'un débat animé et constructif.

## LA RÉUNION DES VEUVES

Chaque année, une journée spécifique est consacrée à la situation des Veuves adhérentes de notre Fédération. Elle a eu lieu le 9 avril pour 2019.

Cette réunion s'adresse à l'ensemble des Veuves membres de notre Fédération. L'échange sur le rôle de chacune dans leur association est bénéfique pour l'ensemble des associations.

La part prise dans l'action sociale par les Veuves est remarquable et, à ce sujet, elles peuvent compter sur notre reconnaissance.

La délivrance de la carte de ressortissante de l'ONACVG a été une avancée certaine. Des efforts sont encore à fournir pour que toutes nos veuves puissent en bénéficier.

Les comptes rendus de ces réunions paraissent à chaque fois dans Le PG-CATM.

## LES CÉRÉMONIES OFFICIELLES

Notre Fédération, nos Associations et Sections locales sont particulièrement attachées aux cérémonies officielles et notamment celles :

- du dernier dimanche d'avril, journée nationale du souvenir des victimes et héros de la Déportation.
- du 8 mai ; du 8 juin ; du 18 juin ; du 25 septembre ; du 11 novembre et du 5 décembre, Journée Nationale Officielle en hommage aux victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Nous rappelons l'importance de la cérémonie du 5 Décembre, date officielle, que notre Fédération a choisie pour honorer la mémoire de nos Morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et qui mérite une reconnaissance identique.

Notre Fédération tient à préserver ses propres dates associatives, le 3 Septembre à Paris et le 16 Octobre, cérémonie pèlerinage à Notre-Dame de Lorette.

## LE DEVOIR DE MÉMOIRE

Notre action doit s'amplifier en direction de la jeunesse. Nous devons transmettre à nos enfants notre vécu et sensibiliser l'ensemble des enseignants et élèves.

Cette action doit être permanente afin que les sacrifices de centaines de milliers de camarades morts au combat ne tombent pas dans l'oubli.

Les initiatives prises ces dernières années par notre Fédération, nos Associations et nos sections locales ont été concluantes et appréciées.

## PROJET DE LOI DE FINANCES

A l'automne, la commission de la Défense Nationale et des Forces Armées de l'Assemblée nationale a auditionné les représentants des principales associations d'anciens combattants dans le cadre du projet de loi de finances pour l'année 2020 et pour les crédits « *anciens combattants, mémoire et liens avec la nation* ». La Fédération était représentée par un membre du Bureau Fédéral pour les deux auditions.

## LA POLITIQUE SOCIALE

Le bilan social de la Fédération demeure à un niveau très élevé et nous procédons au recensement des aides apportées aux adhérentes et adhérents dans le besoin.

- L'action sociale diligentée par notre Fédération mérite d'être signalée. Elle s'élève globalement à
- 432 055 €, à savoir :
  - 374 725 € pour l'aide aux malades hospitalisés (7 271 interventions),
  - 56 830 euros pour 74 secours exceptionnels,
  - 500 euros pour venir en aide à un enfant scolarisé.

Une Commission sociale, en charge de l'étude des dossiers exceptionnels, a été créée afin de rendre des avis sur l'ensemble des demandes formulées. Les membres de la commission sociale sont les suivants :

- Pierrette SARRAZIN, Vice-Présidente du Bureau Fédéral,
- Nicole RAVET, Vice-présidente du Bureau Fédéral,
- Nicolle CHRÉTIEN, Présidente de l'ADCPG-CATM Ardèche-Drôme,
- Gérard POUPA et Philippe BLANCHET, Trésoriers Fédéraux,
- Serge AUFFREDOU, Secrétaire Général de la Fédération.

### LES FINANCES

#### Les calendriers et agendas

Les sommes collectées lors de la distribution des calendriers et agendas représentent une part importante de nos ressources comme celles de nos Associations et sections locales.

La distribution des calendriers et agendas est une démarche difficile et nous adressons à nouveau un grand merci à nos courageux camarades qui perpétuent cette tradition.

### LE JOURNAL

La diffusion du PG-CATM et de ses éditions reste une nécessité pour une Fédération comme la nôtre.

### LA COTISATION FÉDÉRALE

Elle est actuellement à 3,20 euros, inchangée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016. Elle reste obligatoire pour le bon fonctionnement de la Fédération.

### LA SOLIDARITÉ

La solidarité demeure plus que jamais le maître mot pour notre Fédération, nos Associations et sections locales.

Depuis fin 2015, nous avons eu un partenariat avec l'hôpital Gustave Roussy.

L'opération «*Poussons les murs pour les petits*» visant à restructurer 12 chambres de l'unité «La Plaine» pour accueillir les enfants de 0 à 10 ans accompagnés d'un parent.

Cette opération a été un vif succès ; un premier

chèque d'un montant de 435 000 euros a été remis lors de la séance de clôture du Congrès de Troyes, le 15 juin 2018, d'autres chèques ont été envoyés directement à l'hôpital Gustave Roussy.

### LES OPEX

Depuis plusieurs années, la Fédération accueille en son sein des OPEX, dont certains prennent en charge la direction de section locale et d'association départementale.

Nous avons créé, sous l'impulsion de Pierre Destarac, une barrette «OPEX» à apposer sur les médailles fédérales, un dépliant pour permettre le recrutement des Opex sera opérationnel en septembre 2020.

### NOS RELATIONS EXTÉRIEURES

Notre Fédération est affiliée à l'Union Française des Associations de Combattants (UFAC) avec qui nous entretenons d'excellentes relations et qui a été présidée par le défunt Jacques Goujat pendant de nombreuses années.

Nous invitons l'ensemble de nos Associations départementales à s'investir dans la vie des UDAC, notre rôle y est particulièrement important.

Huit membres de la Fédération se retrouvent administrateurs de l'UFAC, dont certains siègent au Bureau ; notre Fédération est bien représentée également dans l'ensemble des commissions.

Nous comptons également un représentant à la Commission de contrôle financier.

### L'OFFICE NATIONAL DES ACVG

Nous sommes conscients du rôle des services départementaux de l'ONACVG, lieux de rendez-vous incontournables pour l'ensemble des ressortissants anciens combattants et victimes de guerre. Les services sociaux, dont les crédits sont réadaptés chaque année, sont très appréciés de nos camarades en difficulté.

Les conseils départementaux, dont beaucoup de nos responsables sont membres, doivent veiller avec sérieux au bon fonctionnement de ces services.

Que les directeurs et les personnels des services départementaux soient de nouveau remerciés.

Réjouissons-nous des relations privilégiées que nous entretenons, tant avec la Direction Générale qu'avec l'ensemble des personnels.

La Fédération est représentée au Conseil d'administration de l'ONACVG et des différentes commissions par un membre du Bureau fédéral.

# LE RAPPORT D'ACTIVITÉ DU COMITÉ FÉDÉRAL

## LES PETITS ARTISTES DE LA MÉMOIRE

Le concours des «*Petits artistes de la Mémoire*» est organisé par l'ONACVG depuis 2006. Il s'agit de la Mémoire de la Grande Guerre vue par des élèves de CM1 et CM2 encadrés par leur enseignant. Ils s'approprient l'histoire du conflit par l'élaboration d'une production artistique sur l'itinéraire d'un poilu sur le front.

Un jury délibère et attribue trois prix et trois mentions. La Fédération fait partie du jury.

## LA RECONNAISSANCE ET LA DÉFENSE DES DROITS

La FNCPG-CATM conduit sans relâche son action pour la sauvegarde du droit à réparation.

Des mesures significatives ont été enregistrées au cours des dernières années.

Le Monde combattant ne peut se satisfaire de reports permanents lorsqu'il s'agit du droit à réparation. Restons vigilants sur ces points, sans négliger les revendications formulées par l'ensemble du Monde combattant et Victimes de guerre.

Notre action, qui s'est intensifiée, nous a permis d'obtenir des réponses précises à nos préoccupations, telles que :

- le maintien d'un budget autonome,
- le maintien des services de proximité de l'ONACVG,
- l'imprescriptibilité du droit à réparation,
- la situation financière des Veuves d'anciens combattants et des anciens combattants eux-mêmes,
- la retraite mutualiste,
- la campagne double pour les anciens d'AFN,
- la demi-part fiscale servie à 74 ans pour les veuves dont le mari a bénéficié de la retraite du combattant,
- l'attribution de la carte du combattant pour les séjours égaux ou supérieurs à 120 jours à cheval sur le 2 juillet 1962,
- l'attribution de la carte du combattant pour les missions menées en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1<sup>er</sup> juillet 1964,
- la carte du Combattant pour les OPEX,
- la revalorisation de la retraite de la carte du combattant est passée au 1<sup>er</sup> janvier 2017 à 50 points et au 1<sup>er</sup> septembre 2017 à 52 points.

En année pleine, **757,64 euros** au 1<sup>er</sup> janvier 2019. De nombreux sujets demeurent en suspens.

Ils ne sont en aucun cas ignorés et font l'objet d'un régulier rappel auprès de nos instances gouvernementales.

## LA COMMUNICATION LE PG-CATM ET SES ÉDITIONS DÉPARTEMENTALES

Notre PG-CATM reflète la vie de notre Fédération, ainsi que de nos Associations départementales, au travers des éditions départementales.

Nous regrettons la diminution des éditions de nos Associations départementales qui prive d'information un grand nombre d'adhérents.

Seulement un tiers de nos adhérents reçoit Le PG-CATM. Nos autres moyens de communication sont connus, notamment le site internet et le courrier électronique.

## ACTION EN FAVEUR DE LA PAIX

Nous traversons une fois de plus, une période particulièrement fragile où des conflits de toute nature subsistent dans une multitude de pays.

Chaque fois, notre Fédération fait part de sa désapprobation. Nous réaffirmons notre attachement aux actions conduites par la France sous des formes pacifiques et diplomatiques contribuant au dénouement de certains conflits.

## CONCLUSION

Ce rapport moral d'activité renouvelle le témoignage de notre reconnaissance envers **LES PRISONNIERS DE GUERRE** qui ont fondé et **LES RESPONSABLES** qui ont contribué à la pérennité notre Fédération, depuis 75 ans.

La FNCPG-CATM, l'une des plus importantes fédérations du Monde combattant accueille depuis plusieurs années les soldats OPEX.

Nous leur souhaitons la bienvenue, de même pour nos amis Sympathisantes et Sympathisants qui partagent nos valeurs.

Nos remerciements sincères et chaleureux iront notamment vers celles et ceux qui œuvrent activement au rayonnement de notre Fédération.

- La situation sanitaire liée à l'épidémie de Covid 19 n'a pas permis aux veuves de la FNCPG-CATM de se réunir cette année en commission nationale.
- Le texte ci-dessous a été soumis aux veuves membres titulaires du Comité Fédéral et aux membres du Bureau Fédéral de la FNCPG-CATM et approuvé à l'unanimité.
- Il sera adressé à tous les Parlementaires.

## LA MOTION DES VEUVES

Les 30 000 veuves d'Anciens Combattants de tous conflits constituent la deuxième composante de la Fédération Nationale des Combattants Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.

### Qui sont-elles ?

- Les veuves de titulaires de la carte du combattant ou du titre de reconnaissance de la Nation sont toutes des **ressortissantes à part entière de l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre (ONACVG)**, qualité qui leur a été reconnue par un décret de janvier 1991.
- A ce titre, elles sont détentrices d'une carte de ressortissante qui leur permet d'être reconnues comme telle sur tout le territoire national.
- Des représentantes siègent aux Conseils d'administration des Services départementaux de l'ONACVG, en particulier dans les commissions de solidarité et de mémoire.
- Elles sont de plus en plus nombreuses à tenir des postes à responsabilité dans les associations du Monde combattant.
- Elles participent activement aux cérémonies commémoratives et à la transmission de la mémoire.

- Les conjointes survivantes d'anciens combattants apprécient l'aide administrative et financière octroyée par l'ONACVG à l'égard de ses ressortissant(e)s en difficulté morale et/ou matérielle, quelle que soit la catégorie à laquelle ils/elles appartiennent.
- Elles insistent pour que les moyens humains et financiers des services départementaux de l'ONACVG soient maintenus ou renforcés à un niveau qui garantisse un suivi constant et une qualité de vie décente aux conjointes survivantes d'anciens combattants.
- Sur le plan de la **fiscalité**, les veuves des titulaires de la carte d'ancien combattant se félicitent du vote quasi unanime des Parlementaires en faveur d'un amendement qui modifie et élargit l'accès à la demi-part fiscale supplémentaire à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ce, dès lors qu'elles auront atteint 74 ans.

En effet, désormais, la mesure s'appliquera aux veuves dont l'époux avait perçu la retraite du combattant, attribuée à partir de 65 ans. Concrètement, l'attribution de la demi-part fiscale est donc étendue, à juste titre, aux veuves dont le conjoint est décédé entre 65 et 74 ans.

**Mais il est erroné de dire, comme parfois exprimé, que la référence à l'âge du décès a été supprimée.**

**Des titulaires de la carte du combattant sont décédés avant 65 ans, leurs conjointes sont exclues de la mesure.**

Un exemple concret parmi de nombreux autres :

Monsieur B., né en 1936, est décédé en 2000 à 64 ans et demi ; son épouse est exclue de la mesure.

Les veuves ainsi concernées considèrent cette exclusion par l'âge du décès - en dehors de l'impact financier évident - comme une atteinte à la reconnaissance par l'Etat du service rendu au pays par leur époux.

L'ensemble des veuves d'anciens combattants de la FNCPG-CATM s'élèvent contre ce préjudice moral infligé à une partie d'entre elles. Discriminer la veuve d'ancien combattant en se fondant sur l'âge de décès de l'époux, c'est avant tout discriminer l'ancien combattant lui-même.

**La FNCPG-CATM, au nom des veuves de tous conflits, demande expressément que la demi-part fiscale supplémentaire accordée à 74 ans soit attribuée sans conditions à toutes les veuves d'anciens combattants, quel que soit l'âge du décès de leur époux, comme ce fut le cas jusque sur l'imposition des revenus de 2010.**

**Réponse de la Ministre Déléguée, Mme Geneviève Darrieussecq  
au Président Hubert Chazeau  
concernant le report des promotions de l'ordre national du Mérite, de l'ordre national  
de la légion d'honneur et de la reconnaissance aux porte-drapeaux.**



Paris, le 11 septembre 2020

**La Ministre déléguée auprès de la Ministre des Armées  
Ref. ARM/SDC/DC/BCM/QP/CHE/1673**

Monsieur le Président,

Par lettre du 3 juin dernier, vous avez appelé mon attention sur le report des prochaines promotions de l'ordre national du Mérite et de l'ordre national de la Légion d'Honneur, ainsi que sur la reconnaissance faite aux porte-drapeaux.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que le Premier ministre, dans sa communication en Conseil des ministres du 13 mai dernier, relative à la reconnaissance de la Nation à l'égard de ceux qui se sont dévoués lors de l'épidémie de COVID-19, a présenté les mesures décidées par le Président de la République pour rendre hommage au dévouement des personnels soignants ainsi que de l'ensemble des acteurs du secteur public ou privé ayant une part active dans la lutte contre l'épidémie et s'étant engagé pour la poursuite des activités de première nécessité.

Afin d'exprimer la reconnaissance de la Nation à leur égard, il a été décidé de leur préserver une part importante de distinctions dans les ordres nationaux, dont les promotions à titre civil qui ont été réunies pour une publication au 1<sup>er</sup> janvier prochain.

De même, les promotions à titre militaire permettant de récompenser les personnels de l'armée active mais également les personnels ne relevant pas de l'armée active, réservistes opérationnels et anciens combattants, seront également regroupées pour une publication au mois d'octobre prochain, de manière à récompenser également les candidats justifiant de mérites acquis au titre de la lutte contre l'épidémie, aux côtés des autres candidats reconnus pour leur engagement au service de la Nation.

Le président de la République a donc pris des mesures

exceptionnelles dans un contexte exceptionnel qui justifie une révision ponctuelle des priorités.

Pour autant, il ne s'agit pas de méconnaître les mérites acquis avant ou en dehors de la crise sanitaire. Afin de rendre hommage aux anciens combattants mais aussi au monde combattant associatif dans son ensemble, soyez assuré que leurs candidatures seront bien représentées dans le cadre des contingents dont dispose le ministère des armées, pour que soient récompensés leurs mérites militaires acquis au titre de leurs faits de guerre, citations ou blessures de guerre, ou leurs mérites associatifs acquis par leur engagement en faveur du devoir de mémoire, notamment auprès des jeunes générations.

S'agissant de la reconnaissance due aux porte-drapeaux, il est précisé que leur fonction est spécifiquement récompensée par l'attribution d'un diplôme d'honneur ainsi que par la remise de l'insigne correspondants, après trois, dix, vingt et trente années de service.

Dans la perspective de pérenniser cette fonction hautement symbolique, l'Office National des anciens combattants et victimes a réuni un groupe de travail sur la fonction de porte-drapeaux, afin d'examiner les moyens de valoriser leur bénévolat.

Il est notamment étudié dans ce cadre la possibilité de récompenser leurs fonctions au-delà de trente années par la création d'un nouvel échelon de diplôme.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Monsieur Hubert CHAZEAU  
Président de la Fédération Nationale des Combattants  
Prisonniers de guerre  
et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc  
7 rue Léo Delibes  
75116 PARIS



## MESSAGE DU 11 NOVEMBRE 2020

*L'UFAC souhaite que ce message soit lu par une jeune fille ou un jeune garçon. Il convient que la lectrice ou le lecteur ait non seulement lu le texte auparavant, mais aussi qu'il lui ait été explicité. Il appartient donc à toute instance éducative ou associative contactant la future lectrice ou le futur lecteur, d'assurer cette information au travers, entre autres, de témoignages.*

Il y a 102 ans, près de la gare de Rethondes, dans une clairière de la forêt de Compiègne, était signé l'Armistice du 11 Novembre 1918.

Ainsi s'achevait, après quatre années de combats meurtriers, la Première Guerre mondiale. La France, victorieuse, mais affaiblie déplorait :

1 400 000 morts

740 000 invalides

3 000 000 de blessés

des centaines de milliers meurtriers, la Première Guerre mondiale.

Ce bilan très lourd nous rappelle nos valeureux aînés tombés au Champ d'Honneur et reflète l'ampleur de leurs sacrifices consentis pour un idéal de Paix, de Liberté et de Fraternité.

Conservons à cet anniversaire du 11 Novembre 1918 et en hommage au glorieux comportement des soldats de Métropole, des Territoires d'Outre-Mer, des Pays Alliés et à leur sacrifice, la réelle dimension de ce souvenir, que nul n'a le droit d'effacer, d'amoindrir, ou d'ignorer.

Ils sont morts pour la France !

N'oublions pas non plus nos combattants des Opérations Extérieures pour qui, cette date du 11 Novembre, est la façon qu'à la France d'honorer ceux qui se battent et parfois meurent loin de leur pays. Les événements tragiques de ces mois passés nous rappellent, en effet, que l'engagement de ces soldats a un coût, celui du sang.

En cette année 2020, l'Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre (UFAC) estime que la situation internationale, particulièrement dangereuse, rend plus important que jamais, le rôle de l'Organisation des Nations Unies.

En ce 75<sup>e</sup> anniversaire de la signature de la Charte, l'UFAC invite toutes les générations et spécialement la jeunesse, à œuvrer pour un monde plus juste solidaire et en paix.

**Vive la République**

**Vive la France.**

# MATA HARI LA FEMME FATALE

## VICTIME DE LA GRANDE GUERRE



**Mata Hari, de son vrai nom Margaretha Geertruida Zelle dite Grietje Zelle, danseuse et courtisane néerlandaise, fut fusillée le 15 octobre 1917 à Vincennes pour espionnage.**

Mata Hari s'est fait connaître à Paris en jouant sur le patronyme écossais de son mari, «Lady MacLeod» et en se faisant embaucher en tant qu'écuyère dans le «Nouveau cirque» d'Ernest Molier qui lui a proposé d'évoluer en danseuse dénudée, et surtout un numéro de danseuse érotique exotique sous le nom de Mata Hari, signifiant «soleil», littéralement «œil du jour en malais». Gabriel Astruc, son impresario la fit jouer pendant 10 ans avec sa troupe à travers l'Europe, guettée par les échetiers qui comptent ses chapeaux, ses chiens, ses fourrures, ses bijoux et ses amants et l'ont aidée à créer une légende autour de sa personne. Elle s'est produite à Madrid, Monte-Carlo, Berlin, La Haye, Vienne et même Le Caire, où la jeune et troublante artiste collectionnait les protecteurs haut placés. *«A une époque où tout homme riche et puissant souhaite avoir une belle maîtresse, Mata Hari est considérée comme la femme la plus séduisante, la plus captivante et la plus désirée de Paris. Elle fréquente des aristocrates, des diplomates, des financiers, des militaires de haut rang et des imprésarios fortunés, qui lui offrent des manteaux de fourrure, des bijoux, des chevaux, de la vaisselle en argent, des meubles et d'élégantes demeures pour le simple plaisir d'être en sa compagnie. Pendant des années, elle remplit les théâtres des grandes capitales européennes»* écrit Pat Shipman écrivaine et professeure adjointe d'anthropologie à la Pennsylvania State University qui a rédigé un livre *«Femme Fatale: Love, Lies, and the Unknown Life of Mata Hari»* publié par William Morrow.

La chance tourne à la veille de la Première Guerre mondiale, la ramenant à la Haye où elle habite une modeste demeure. Elle y reçoit la visite du consul d'Allemagne Carl H. Cramer qui est intéressé par cette femme polyglotte introduite auprès des milieux du pouvoir et lui propose de rembourser ses dettes en échange de renseignements stratégiques pour l'Allemagne en retournant à Paris. Là, elle s'éprend d'un jeune capitaine russe blessé au front et soigne près de Vittel qu'elle rejoint et rencontre à l'occasion, le capitaine Georges Ladoux, chef des services du contre-espionnage français. Comme Cramer quelques mois plus tôt, et contre un sauf-conduit, il l'invite à mettre ses relations internationales, son don des langues et ses facultés de déplacement au service de la France. Elle accepte, contre rémunération, d'aller espionner le Haut commandement allemand en Belgique. En tant que ressortissante des Pays-Bas, elle peut franchir librement les frontières (son pays natal étant resté neutre durant ce conflit).

### L'AGENT H-21

Elle se rend en Espagne neutre pour prendre un bateau à destination de la Hollande et gagner l'Empire allemand.

Lors d'une escale involontaire à Falmouth, elle rencontre Bail Thomson du MI-5 (services britanniques) à qui elle reconnaît son appartenance aux services secrets français. Elle séjourne en Espagne, où elle fréquente dans la capitale de nombreux membres des services secrets. Elle y est courtisée par de nombreux officiers alliés dont l'attaché militaire allemand, le major Kalle. que Mata Hari avait tenté de séduire en se faisant passer (ou en étant réellement ?) comme l'espion allemand de nom de code H-21.

Celui-ci transmet plusieurs câbles à Berlin traitant de sous-marins à destination du Maroc et de manœuvres, en coulisse, pour établir le prince héritier Georges sur le trône de Grèce, en signalant que *«l'agent H-21 s'était rendu utile»*.

Ces messages sont interceptés par les Alliés, et notamment les services secrets français qui identifient H-21 comme étant Mata Hari. Aussi étrange que cela puisse paraître, les Allemands chiffrent le message avec un code qu'ils savaient pertinemment connu des Français, avec des informations suffisamment précises pour désigner sans peine Mata Hari (nom de sa gouvernante, adresse). Les historiens ont pensé que le but du message était que, si elle travaillait effectivement pour les Français, ceux-ci pourraient démasquer sa double identité et la neutraliser.

En tout état de cause, Mata Hari s'est retrouvée au milieu de services secrets en pleines manœuvres de manipulation et d'intoxication de part et d'autre.

Six semaines après son retour en France pour rejoindre son amant Vadim Maslov, le contre-espionnage français fait une perquisition dans sa chambre de l'hôtel Elysée Palace sur les Champs-Élysées. Il ne trouve pas de preuve incontestable, mais le sac à main contient deux produits pharmaceutiques. Elle déclare que l'un de ces produits est un contraceptif, bien légitime compte tenu de ses activités, mais il entre aussi dans la composition de l'encre sympathique. Des télégrammes chiffrés interceptés établissent (et elle le reconnaît) que le consul allemand aux Pays Bas lui avait versé 20 000 francs. *«Pour prix de mes faveurs»*, précise-t-elle. Pour des *«renseignements»*, selon ses juges, sans préciser lesquels.

### D'IDOLE A LA COUPABLE IDÉALE

A la suite de cette perquisition, le 13 février 1917, elle est arrêtée par le capitaine Pierre Bouchardon. Elle est soumise à un interrogatoire à la prison Saint-Lazare, mais apporte en fait très peu d'informations. La seule qui soit assez importante concerne un autre agent double qui avait infiltré le réseau allemand pour les services secrets français. Pour anecdote, elle avoue à Bouchardon qu'elle mène l'instruction vouloir se «venger» des Allemands qui lors d'une perquisition au théâtre de Berlin lui avaient pris toutes ses fourrures (d'une valeur d'environ 80 000 francs).

Accusée d'espionnage au profit de l'Allemagne dans le cadre d'une enquête sommaire, Mata Hari passe du statut d'idole à celui de coupable idéale dans une France traumatisée par la guerre et dont l'armée vient de connaître d'importantes mutineries après l'échec de la bataille du Chemin des Dames, et dont l'opinion réclame des coupables et veut des exemples... Son procès, dont le substitut du procureur est André Mornet, ne dure que trois jours sans apporter de nouveaux éléments. Elle est même, lors du procès, abandonnée par son amant Vadim Maslov qui la qualifie tout simplement *«d'aventurière»*.

Toutes les accusations portées contre la jeune femme sont vagues, et aucun secret particulier transmis à l'ennemi n'y est mentionné. C'est donc le mode de vie *«immoral»* de Mata Hari qui va étayer l'accusation. Elle est condamnée à mort pour intelligence avec l'ennemi en temps de guerre sur réquisitoire de l'avocat général Mornet et sa grâce rejetée par le président Raymond Poincaré qui laisse la justice suivre son cours. Son exécution a lieu le 15 octobre 1917 par fusillade, au polygone de tir de Vincennes.

**P. P.**



## INONDATIONS DANS LE SUD-EST



Alors que le bilan humain s'alourdit, que des villages de l'arrière-pays niçois restent inaccessibles, dans un état de désolation et d'isolement, la FNCPG-CATM apporte tout son soutien moral à l'association départementale des Alpes-Maritimes et à ses adhérents qui ont été frappés de plein fouet par la tempête Alex.

Comme elle l'a fait par le passé, à l'occasion d'autres tragédies, par exemple lors de la tempête Xynthia, la FNCPG-CATM apportera aux adhérents sinistrés une aide financière pour faire face à l'urgence.

### SOMMAIRE

Nécrologie .....	2
Editorial de Serge Auffredou .....	3
Le rapport d'activité du Comité Fédéral .....	4/5
Le rapport d'activité du Comité Fédéral .....	6/7/8
La Motion des Veuves .....	9
Réponse de Mme Darrieussecq .....	10
Message du 11 Novembre .....	11
Mata Hari la femme fatale .....	12
Publicité Mistral .....	13
Communiqués .....	14
Notes de lecture .....	15
Publicité Mistral .....	16

## MONUMENT DES DISPARUS DE LA GUERRE D'ALGÉRIE

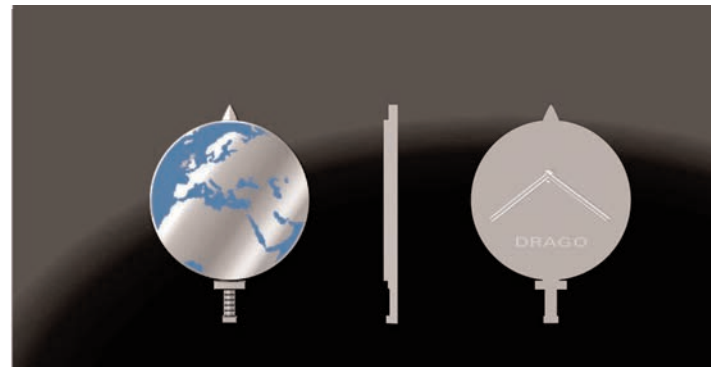


Aidons SOLDIS à réaliser le Monument des Disparus de la Guerre d'Algérie.

Vous souhaitez participer financièrement à ce projet, vous pouvez envoyer vos dons à l'ordre de la FNCPG-CATM qui fera suivre aux maîtres d'œuvre de cette opération.

Si chaque Ancien Combattant d'Algérie donnait un euro, l'objectif serait vite atteint.

### ◆ AGRAFE OPEX ◆



Désormais les OPEX de la Fédération auront une agrafe à leur attention qui sera piquée sur la médaille du Mérite Fédéral à la place de l'agrafe FNCPG-CATM qui sera réservée à nos sympathisants.

## BULLETIN D'ABONNEMENT AU JOURNAL «LE PG-CATM»

Je désire m'abonner au journal national «**LE PG-CATM**» moyennant un règlement annuel ci-joint de **20 euros** <sup>(1)</sup> par chèque à l'ordre du journal «**LE PG-CATM**», 7 rue Léo Delibes, 75116 Paris.

<sup>(1)</sup> Etranger : tarif de l'abonnement : **22 euros**.

Nom .....Prénom .....

Adresse .....

Code postal .....Ville .....

## LES MOTS CROISÉS DE FRANÇOIS CRESEVEUR



### HORIZONTALEMENT

- I. Patron des bateliers.
- II. Acronyme d'un traité – Les grandes oreilles lui furent fatales.
- III. Les Huns le faisaient sans – Terme de jeu ou Gaia.
- IV. Tiré de métastase – Elle ne vit pas le bout du tunnel – Il peut être à friser, à repasser.
- V. Cépage blanc de Rhénanie.
- VI. Possessif – La moitié d'une courte jupe.
- VII. Cette maxime fait sa référence  
Ses valets étaient soigneux  
De le servir d'andouillettes  
Et n'oubliaient pas les oeufs  
Surtout dans les omelettes.
- VIII. Le parfait anonyme – une forme de raire.
- IX. C'est puéril de dire cela – En dessous de l'idéal – Il était de Syracuse.
- X. Son corsage est en osier.

### VERTICALEMENT

1. Entre Challes et Morice.
2. Des individus toujours présents – Toujours premier pour aller à l'eau – Tout noir.
3. Eviter – Baigne Casal.
4. Jamais – Fait partie d'un moulin à vent.
5. L'on ne peut rêver mieux – Ancien magasin de Paris.
6. Début d'une série – Près de l'Euphrate – Note retournée.
7. Nid de taues – Un réservoir de projets – Il en faut deux pour faire une passion.
8. Fait partie des souvenirs – Lèpre qui vient aux boeufs – L'Irlande du poète.
9. Site à couteaux – Emanation sortie du sein de Dieu.
10. Le concile d'Orange le tenait pour être possédé du démon.

### PROBLÈME n° 226

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III										
IV										
V										
VI										
VII										
VIII										
IX										
X										

### SOLUTION DU PROBLÈME N° 225

#### HORIZONTALEMENT

- I. RADEAU DE LA . II. MEDUSE – OC. III. ABRUTIR.  
IV. URILENIVER V. ESCLAVAGES. VI. S – IO – GELES.  
VII. ENORME – AEC. VIII. TANAI – NB. IX. HI – N – COLIN. X. INSTRUMENT.

#### VERTICALEMENT

1. AU – SETHI. 2. AMBRE – NAIN. 3. DERISION. 4. EDULCORANT. 5. AUTEL – MI. 6. USINAGE – CU.  
7. DERIVE – NOM. 8. VALABLE. 9. LO – EGEE – IN. 10. ACCRESCENT.

COVID-19

## CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



Se laver  
très régulièrement  
les mains



Tousser ou éternuer  
dans son coude  
ou dans un mouchoir



Utiliser un mouchoir  
à usage unique  
et le jeter



Saluer  
sans se serrer la main,  
éviter les embrassades

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



GOVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS



0 800 130 000  
(appel gratuit)

Mistral Média  
22 rue La Fayette  
75009 PARIS  
Tel : 01 40 02 99 00

## LE PG-CATM

69<sup>e</sup> année - Nouvelle série  
Pages spéciales départementales incluses  
NOVEMBRE 2020 - N<sup>os</sup> 1018

Mensuel de la Fédération Nationale des Combattants  
Prisonniers de Guerre et Combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc.  
Reconnue d'utilité publique sous le titre  
«Fédération Nationale des Prisonniers de Guerre»  
par décret du 1<sup>er</sup> avril 1948.

Directeur de la publication : Serge AUFFREDOU

Rédactrice en chef : Paulette CHOVELON

Administration-Rédaction

7 rue Léo Delibes, 75116 PARIS

Tél : 01 53 64 20 00 - fax : 01 53 64 20 20

Email : secretariat.general@fncpg-catm.org – Internet : www.fncpg-catm.org

Abonnements :

Le numéro : 1,82 € - Un an (11 n<sup>os</sup>) : 20 €

Etranger : 22 € - C.C.P. Paris 5500-08

Les imprimeries LECERF-ROUEN-OFFSET

Parc de la Vatine, 11 rue Pierre-Gilles de Gennes  
76130 MONT-SAINT-AIGNAN



Les Vignobles Lalande-Moreau  
6, place Bouqueyre - 33335 Saint-Émilion

# VOTRE BORDEAUX AOC DOUBLE MÉDAILLÉ D'OR



**6 BOUTEILLES  
ACHETÉES**

**+ 6 BOUTEILLES  
OFFERTES**

**+ Frais de port OFFERTS 0€ au lieu de 16€**



Mis en bouteille  
au Château

**BORDEAUX AOC, CHÂTEAU HAUT BARDIN 2018**



**Œil :** Belle robe rubis foncé.

**Nez :** Fin et fruité, il offre de magnifiques arômes de petits fruits mûrs et des notes vanillées.

**Bouche :** Elle possède de la matière et une belle longueur, soutenue par une fine structure tannique. Fraîche et souple, elle se termine sur un beau retour fruité.



**Accords mets-vin :** vol-au-vent, soufflés au fromage, poulet à la crème, endives gratinées au four, escalope de veau à la milanaise, rôti de porc aux pruneaux, Saint-Nectaire, far breton...



- **Encépagement :** Merlot 80% et Cabernet Sauvignon 20%
- **Potentiel de garde :** 3 à 4 ans
- **Degré :** 13,5%
- **T° de dégustation :** 12-13°C



L'obtention de 2 médailles aux concours de Paris et Lyon est un excellent gage de qualité. Les vins sont présentés anonymement et dégustés à l'aveugle par un jury composé de professionnels et de consommateurs avisés indépendants.

**COMMANDES  
RAPIDES**

0 892 160 168 Service 0,40 € / min + prix appel @ [www.lalandemoreau.com](http://www.lalandemoreau.com) (paiement sécurisé)  
Tél 7 jours/7 de 8h à 20h - Renseignements : du lundi au samedi de 8h30 à 18h

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, À CONSOMMER AVEC MODERATION.



## BON DE COMMANDE

Bon à retourner à : Les Vignobles Lalande-Moreau, 6 place Bouqueyre, 33335 Saint-Émilion - Offre valable 1 mois

Votre code avantage :  
**M1216**

**Oui, je désire profiter de cette Offre Exceptionnelle sur le BORDEAUX AOC, Château Haut Bardin 2018**

**► Veuillez me faire parvenir 12 bouteilles soit :**

**6 BOUTEILLES  
ACHETÉES + 6 BOUTEILLES  
OFFERTES**

**+ Frais de port OFFERTS 0€ au lieu de 16€**

**= Je paie seulement 46€80 au lieu de 109€60**

**Je rajoute 12 bouteilles supplémentaires au même prix promotionnel de 46€80**



**OFFRE LIMITÉE À 24  
BOUTEILLES PAR  
FOYER**

Date et signature :

► Je joins mon règlement de :  46€80 (12 bts) OU  93€60 (24 bts)

par Chèque, à l'ordre de : Les Vignobles Lalande-Moreau

par Carte bancaire :

N° : \_\_\_\_\_

Expire fin : \_\_\_\_/\_\_\_\_/\_\_\_\_ Les 3 derniers chiffres du N° inscrit au dos de votre carte : \_\_\_\_

► J'indique mes coordonnées :  Mme  M.

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : .....

Téléphone : \_\_\_\_\_ Code porte : .....

Informez-moi de vos offres internet :

Courriel : .....

Conformément à la loi « Informatique et libertés » n° 78-17 du 6 janvier 1978 (modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004) et au règlement européen du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit individuel d'accès, de retrait et de rectification des informations vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il suffit de nous écrire. Photos non contractuelles. Sauf erreurs typographiques. Offre ne s'adressant pas aux mineurs. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours après validation de votre commande. \*Frais de port gratuits pour la France métropolitaine (hors Corse) et Monaco. Pour la Corse, merci de rajouter systématiquement 30€ forfaitaires. 6 bouteilles = 46€80 + frais de port 16€. En cas de service après-vente sur un produit, un délai et uniquement dans ces cas, vous pouvez appeler le 05 57 74 44 44. Tous les cartons d'emballage de nos colis sont recyclables, et donc à mettre dans votre poubelle « papiers et cartons ». Si malgré nos précautions, le vin devenait indisponible, nous le remplacerions par un autre vin de valeur équivalente. En cas de colis refusé sans justification (pas de défaut ou de casse, livraison conforme à la commande) ou de colis non réclamé, les frais de retour sont à votre charge. Nous vous offrons en signe de bienvenue les meilleures conditions pour découvrir nos produits. Si vous souhaitez exercer votre droit d'opposition au démarchage téléphonique, vous pouvez vous inscrire sur [biocel.gouv.fr](http://biocel.gouv.fr). En cas de commande expédiée à une adresse non personnelle (boîte postale, camping, hôtel, code « armée »...), aucune réclamation ne sera acceptée pour non-réception ou réception tardive du colis. Offre réservée aux nouveaux clients - Code Offre : MIP1237 - M1216 - P0078